

LAFITTE SUR SCENE

2016

Le Défi court-métrage

Règlement des participants

Nouvelle date limite
d'inscription au
30/04/2016
Nouvelle date limite de
dépôt au 08/05/2016

LAFITTE SUR SCENE 6^{ème} EDITION
27, 28, 29 MAI 2016

PRÉSENTE

LE DÉFI
COURT-MÉTRAGE

LAFITTE SUR SCENE
2016

GRATUIT & ACCESSIBLE A TOUS
INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS
DÈS MAINTENANT SUR
" www.lafittesurscene.fr "

f / LafitteSurScene

ANTHONY NEUMANN © 2016

Contact : deficm@lafittesurscene.fr

Article 1 : Organismes

Le Foyer rural de Lafitte-vigordane et l'ensemble de ses associations organisatrices de « Lafitte sur scène 2016 », soutenus par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 31-65, vous proposent de participer à un « Défi Court-Métrage », ci nommé le « Défi CM ».

L'objectif de ce Défi CM est de proposer à un large public, des séances de projection des œuvres des candidats. Il se déroulera dans le cadre de « Lafitte sur scène 2016 » qui se tiendra les 27, 28 et 29 mai 2016

Article 2 : Forme et nature

Le Défi CM est ouvert à toute œuvre originale sur support vidéo numérique (tout format résolution minimum 1080p ou HD), en langue française, ou sous-titrée ou sans dialogue (documentaire, art vidéo, narration, fiction, expérimental et animation...), avec générique, en couleur ou en noir et blanc, dont la durée devra être comprise **entre 30 (trente) secondes et 7 (sept) minutes (générique compris)**.

Article 3 : Candidature

L'inscription au Défi CM est ouverte à toute personne et groupe de personnes amateurs désirant réaliser un court-métrage, étant disposés à le faire projeter lors d'une séance, soucieux de le présenter et de le soutenir devant le public.

L'âge minimum est fonction de la catégorie choisie.

L'inscription et la participation au Défi CM est gratuite.

Le dossier de candidature est à retirer sur le site www.lafittesurscene.fr . Les inscriptions devront être effectuées au plus tard le ~~15 avril 2016~~ 30 avril 2016.

Tout dossier non conforme ou arrivé hors délai sera rejeté.

Article 4 : Catégories

Les candidats devront s'inscrire aux catégories de leur choix ou de leur appartenance.

- Catégorie Libre 12-16ans :

Ouverte aux jeunes ou groupes de jeunes, dont les âges sont compris entre 12 et 16 ans, réalisant leur œuvre de manière autonome, sans appui professionnel lié à ce type de production, et non encadrés par une institution ou par une association.

- Catégorie Libre Adulte :

Ouverte aux personnes ou groupes de personnes ayant plus de 16 ans, réalisant leur œuvre de manière autonome, sans appui professionnel lié à ce type de production, et non encadrés par une institution ou une association.

- Catégorie Accompagnée :

Ouverte aux enfants, jeunes, adultes ou groupes de personnes, réalisant leur œuvre de manière accompagnée ou conseillée dans un cadre scolaire, par un professionnel lié à ce type de production, par une institution ou une association.

Article 5 : Modalités de participation

L'inscription requiert l'envoi d'une déclaration de participation qui engage les demandeurs dans leur démarche. Cette déclaration comprend notamment :

- Le formulaire d'inscription dans lequel le(s) signataire(s) déclarera(ont) avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter,

- l'engagement de ne participer qu'à une seule réalisation dans le cadre du Défi CM,

- l'engagement de fournir l'œuvre au plus tard le ~~30 avril 2016~~ 8 mai 2016,

- l'engagement du ou des réalisateurs de participer à la séance projection du défi CM de sa catégorie, sous risque d'être déprogrammé.

- l'engagement de faire parvenir un court-métrage dont le(s) signataire(s) sont eux-mêmes les auteurs et qui n'a pas été primé dans un concours. Aucun plagiat ne sera toléré.

Les formulaires d'inscription pourront être adressés au choix:

- par courriel à l'adresse deficm@lafittesurscene.fr

- par courrier à l'adresse :

Foyer Rural Lafitte-Vigordane
Le Défi Court-Métrage
Mairie de Lafitte-Vigordane
1, Place du village
31390 Lafitte-Vigordane

Article 6 : Dépôt des œuvres

Les œuvres pourront être envoyées :

- soit par courrier, sur un support DVD ou clé USB ou autre, à l'adresse suivante :

Foyer Rural Lafitte-Vigordane
Le Défi Court-Métrage
Mairie de Lafitte-Vigordane
1, Place du village
31390 Lafitte-Vigordane

- soit déposées directement à cette même adresse lors des horaires d'ouverture de la Mairie.

- soit par dépôt électronique par le biais d'un service de stockage et de partage de fichiers propre au candidat (ex : Google Drive). Le lien devra être envoyé par courriel à :

deficm@lafittesurscene.fr

NE PAS ENVOYER DIRECTEMENT LE FILM EN PIÈCE JOINTE

Un accusé de réception vous sera envoyé à votre adresse courriel indiquée dans votre dossier d'inscription.

Article 7 : Sélection des courts-métrages

Tous les courts-métrages reçus dans les délais feront l'objet d'une première appréciation qui sera réalisée par l'équipe organisatrice.

Les œuvres jugées « non diffusables » devant un large public, seront écartées de la participation.

Dans ce cas, des explications seront données au(x) réalisateur(s).

Si le nombre d'œuvres déposées dépasse les possibilités de diffusion lors du Défi CM, une seconde sélection ou un tirage au sort pourra être réalisé par l'équipe organisatrice.

La liste des courts-métrages retenus sera publiée sur le site web www.lafittesurscene.fr au plus tard le 8 mai 2016.

Article 8 : Déroulement du Défi CM

Les courts-métrages sélectionnés seront projetés dans la salle des fêtes de Lafitte-Vigordane dans le cadre du week-end « Lafitte sur scène » (26, 27 et 28 mai 2016).

Avant chaque projection, le ou les auteurs présentera(ront) rapidement et librement leur film. A l'issue de la projection le public pourra s'adresser à(aux) auteur(s) pour une courte séance de questions/réponses.

Ensuite, le public sera invité à exprimer, par ses applaudissements, son appréciation de l'œuvre. L'applaudimètre affichera le niveau de soutien qui sera enregistré pour classement.

Après la dernière projection, le classement sera révélé.

Article 9 : Récompenses

Une récompense unique sera décernée aux premiers de chaque catégorie : les courts-métrages gagnants seront diffusés en ouverture de séances de projection dans un ou plusieurs cinémas du territoire.

Article 10 : Classement des œuvres

Il n'y aura pas de jury au Défi Court-Métrage, le classement des œuvres pour chacune des catégories se fera à l'appréciation du public par le biais d'un applaudimètre.

Article 11 : Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Pour les candidats de la catégorie « Libre 12-16 ans », la fiche de candidature devra également être signée par un des parents du réalisateur ou du représentant du groupe de réalisateurs.

Les candidats s'engagent à être en règle sur les droits relatifs à la musique, aux sons et images utilisés pour la réalisation de l'œuvre.

Les candidats s'engagent à faire signer une « décharge » à tout participant aux œuvres afin d'être libre d'utiliser l'image et/ou le service de chaque participant.

Les candidats autorisent l'organisation de « Lafitte sur scène » à utiliser librement les courts-métrages qui lui auront été adressés pour projection, diffusion ou exploitation sur différentes formes de support (écrit, électronique ou audiovisuel), notamment :

- publication sur internet (sites du Foyer rural et de la FDFR31-65),
- diffusion par le biais de la chaîne Youtube « Lafitte sur scène » ainsi que par Facebook,
- à des fins de promotion du Défi CM en utilisant le nom et/ou les images du court-métrage de quelque manière que ce soit.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.

En cas d'utilisation non strictement liée à la manifestation ou à sa promotion, l'autorisation du ou des auteurs sera sollicitée.

Article 12 : Respect du règlement

La participation à ce Défi CM implique le plein accord des candidats à l'acceptation du présent règlement.